



Paris, le 21 janvier 2005 n° 06B/D130

Groupe de travail « Mesure des échanges internationaux de services »

Compte rendu définitif de la réunion du lundi 13 décembre 2004

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

LISTE DES PARTICIPANTS

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Validation du compte rendu de la réunion du 18 novembre
- « Les services financiers indirectement mesurés (SIFIM) » Dominique Durant (Chef de service adjoint du services d'études et statistiques financière - SESOF, BdF)
- « Les nouveaux traitements des assurances : un point sur les évolutions méthodologiques internationales » François Lequiller (Chef du département des statistiques de l'OCDE)

Président : Bernard GUILLOCHON, Professeur à l'Université Paris Dauphine

Rapporteurs : - Claude PEYROUX, Adjoint au chef du service Transactions courantes à la Banque de France
 - Xavier NIEL, Chef de la division Services de l'Insee
 - Isabelle RABAUD, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	BATAILLE Éric	Banque de France, Observatoire des entreprises d'entreprises
M ^{me}	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	BOUMELLASSA Houssein	CEPII
M ^{me}	DURANT Dominique	Banque de France, Service d'études et statistiques des opérations financières
M ^{me}	FRANCOZ Dominique	Insee, Division Synthèse des statistiques d'entreprises
M.	GUILLOCHON Bernard	Université Paris Dauphine
M.	LEQUILLER François	OCDE
M ^{me}	LOUVOT Claudie	Insee, Division Échanges extérieurs
M ^{me}	MONFRONT Régine	Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M.	NIEL Xavier	Insee, Division Services
M.	NIVAT Dominique	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	PERROT Marcel	Insee, Département des activités tertiaires
M.	PEYROUX Claude	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M ^{me}	RABAUD Isabelle	Université Orléans
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M ^{me}	SAUVIAT Catherine	IRES
M.	SICSIC Pierre	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M ^{me}	TAILLER Christine	Institut d'émission des DOM et IEOM
M.	TROGAN Philippe	DECAS
Mme	WISTROM Bettina	OCDE

ABSENTS EXCUSÉS

M.	JEAN Sébastien	CEPII
M.	MALETRAS Rémi	Groupement des professions de services

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Monsieur Bernard Guillochon introduit la séance et fait valider par les participants le compte rendu de la séance du 18 novembre.

Il donne ensuite la parole à Mme Dominique Durant du Service d'études et statistiques des opérations financières (SESOF) de la Banque de France pour une présentation du calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans les comptes financiers nationaux. Les SIFIM ont été créés afin de mesurer de manière adaptée la production des intermédiaires financiers (IF) qui comprend, pour une part croissante, les frais et commissions (20 % en 1980 et 55 % en 2003) et une marge calculée par l'écart entre les taux d'intérêts débiteurs (sur les crédits) et créditeurs (sur les dépôts). La réglementation européenne régit la mesure des SIFIM et prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2005, les SIFIM soient répartis entre les secteurs utilisateurs :

- exportations de SIFIM par les IF résidents à destination d'agents non financiers non-résidents,
- importations par l'économie nationale de SIFIM produits par les IF du reste du monde,
- consommations intermédiaires de SIFIM par des secteurs résidents (y compris les IF non producteurs de SIFIM) autres que les ménages et par les ménages propriétaires de leur logement,
- une consommation finale des particuliers.

Les paiements effectifs en intérêts aux (des) IF doivent être corrigés des SIFIM qui sont soustraits (ajoutés) des (aux) intérêts versés (reçus) par les emprunteurs (aux déposants). Les SIFIM exportés résultent de l'addition :

- de l'encours moyen des crédits accordés par les IF résidents aux agents non financiers non-résidents multiplié par l'écart entre le taux d'intérêt des crédits et le taux de référence externe et
- de l'encours moyen des dépôts collectés par les IF résidents auprès des agents non financiers non-résidents multiplié par l'écart entre le taux de référence externe et le taux d'intérêt des dépôts.

La méthode de calcul est symétrique pour les SIFIM importés. Les calculs de taux de référence réalisés à partir de la base BAFI (base de donnée des agents financiers) ont été abandonnés, parce qu'ils fournissaient des résultats très différents de ceux obtenus à partir des données de flux d'intérêts entre les IF et le reste du monde provenant de la balance des paiements (intérêts bancaires sur opérations avec correspondants non-résidents (code 284) et sur opérations avec non-résidents (code 286) et autres intérêts sur opérations entre agents non financiers résidents et IF non-résidents (code 294)). Le taux de référence externe est donc calculé, comme la somme des intérêts bancaires reçus et versés sur opérations avec les correspondant non résidents (code 287) divisée par la somme des dépôts et crédits des IF résidentes aux IF non résidentes et des dépôts et crédits des IF non résidentes aux IF résidentes.

Claudie Louvot réagit à une remarque de Dominique Durant sur les SIFIM négatifs : le calcul conduit parfois à des SIFIM négatifs et on les considère alors comme nuls. Tel était le cas de l'évaluation spontanée des SIFIM importés, résultat qui paraît particulièrement surprenant. Dominique Durant précise que le SESOF fournit à l'Insee des données qui sont ensuite arbitrées. La cause des évaluations négatives est à rechercher du côté des taux d'intérêt mobilisés pour effectuer ce calcul, qui sont ceux de la base BAFI. Le résultat spontané est effectivement peu vraisemblable, car il témoignerait d'une vente à perte aux non-résidents. Les évaluations définitives de la base 2000 ont d'ailleurs été corrigées.

Pierre Sicsic s'étonne de l'ampleur de l'écart, indiqué par les chiffres provisoires en base 2000, entre la part des SIFIM exportés (12 % du total) et celle des SIFIM importés (7 % du total). En balance des paiements, les « autres revenus des autres investissements » concernent principalement des opérations inter-bancaires dont les encours sont très élevés, mais avec des avoirs et des engagements d'un montant proche de sorte que le solde reste faible. Un solde extérieur de 5 % des SIFIM semble donc élevé. Dominique Durant explique que, pour les SIFIM exportés, seuls les intérêts des opérations des IF résidents sont pris en compte, en revanche, pour les SIFIM importés, c'est la ligne « autres intérêts » qui est utilisée. Ces données sont fournies à l'Insee qui fait alors ses calculs. Elle souligne également que le taux de référence est identique pour les importations et les exportations ; il s'agit de la moyenne des taux de crédits inter-bancaires entre banques résidentes et non-résidentes, comme le recommande le règlement européen. Le SIFIM est donc nul sur les opérations inter-bancaires. Il mesure donc des transactions entre un IF, d'un côté, et de l'autre, un agent non financier. Bernard Guillochon se demande si les exportations sont très supérieures aux importations uniquement durant deux ou trois ans ou s'il s'agit d'un phénomène structurel.

Pierre Sicsic indique qu'en 2000 et 2001, la position extérieure nette, qui mesure la différence entre les avoirs des résidents à l'étranger et leurs engagements vis-à-vis du reste du monde, montre une augmentation de l'endettement des agents non financiers résidents (principalement des entreprises) vis-à-vis des agents financiers non-résidents, sans observation de mouvement de même ampleur pour les prêts accordés à des non-résidents. Cela engendre des paiements d'intérêts aux IF non-résidents. Les

importations de SIFIM devraient donc être plus importantes que les exportations. En réponse à l'interrogation de Bernard Guillochon sur l'effet des fluctuations du taux de change sur l'endettement en devises, Dominique Durant répond que le taux se présente comme un rapport de flux sur des encours libellés dans la même monnaie de sorte qu'il est neutre au risque de change.

Dominique Durant précise à Claude Peyroux que l'écart en montant des revenus SIFIM reçus et versés n'est pas encore connu pour l'instant. En revanche, les exportations/importations entre extra-UEM et intra-UEM peuvent être distinguées dans la mesure où les encours de dépôts/crédits de la position extérieure nette fournie par la Direction de la balance des paiements qui servent à les calculer effectuent bien ce distinguo.

Claudie Louvot s'étonne que les taux d'intérêt mobilisés dans le calcul des échanges de SIFIM ne semblent pas avoir été différenciés selon les zones. Pierre Sicsic avance que le taux de référence externe correspond à la moyenne des recettes d'intérêts sur les « autres revenus des autres investissements » divisé par l'encours en recettes et en dépenses. Par définition, il inclut donc le taux inter-bancaire de la zone euro pour les trois-quarts et le taux inter-bancaire américain pour un quart. Dominique Nivat souligne l'effet potentiellement dangereux d'une économie qui se financerait en dollars pour prêter en euros. Pierre Sicsic estime que les banques françaises ne réalisent pas de transformation de change : elles émettent des titres en devises pour prêter en devises.

Claudie Louvot nous informe que le SIFIM est réropolé à partir de 1995, dans la base 2000 des comptes nationaux qui sera publiée en avril 2005, mais dont les estimations sont déjà faites. Xavier Niel s'interroge sur l'opportunité de rouvrir les années 1999 et 2000. A une interrogation de François Lequiller, Claude Peyroux répond que la pertinence d'une publication de ces données dans les balances des paiements pose encore question au niveau européen. Les données SIFIM sont incluses dans les comptes nationaux, agrégées par Eurostat et introduites directement dans la balance des paiements de la zone euro, sans passer par les balances des paiements nationales. Les statistiques SIFIM ne sont qu'un *memorandum item*. François Lequiller fait alors remarquer que les flux d'intérêt vont différer entre le poste « revenus » de la balance des paiements et celui du compte du reste du monde des comptes nationaux. Claude Peyroux précise que les SIFIM sont isolés dans les comptes trimestriels afin d'effectuer toutes les comparaisons possibles. Il ajoute, en réponse à une interrogation de François Lequiller, qu'au niveau mondial, les pays s'engagent à calculer le SIFIM avec deux ventilations géographiques : interne et reste du monde.

Bernard Guillochon donne alors la parole à François Lequiller du Département des statistiques de l'OCDE pour une présentation des nouveaux traitements des assurances consécutifs aux évolutions méthodologiques internationales. François Lequiller nous informe que la Commission Statistique des Nations Unies a ouvert un cycle de mise à jour du système de comptes nationaux (SCN) qui devrait aboutir en 2008 à l'édition d'un nouveau manuel et à une application européenne en 2010. Dans ce contexte, les services d'assurance dommage ont fait l'objet d'une attention particulière afin d'améliorer le traitement des catastrophes. La production de services d'assurance dommage se calcule par différence entre la somme des primes et des suppléments de prime, d'une part et les indemnités, d'autre part. Or, les indemnités sont très volatiles, particulièrement lors de catastrophes : la production peut alors baisser et même devenir négative, puisque les indemnités croissent alors fortement. La règle suivie jusque-là par les comptables nationaux était de neutraliser l'effet en volume ce qui a pu conduire une baisse sensible des prix ; ainsi, aux Etats-Unis, les événements du 11 septembre 2001 ont entraîné une baisse du prix à la consommation des ménages de 0,3 % au troisième trimestre et une hausse du PIB de 0,2 % (0,2 point). En France, l'application stricte à la tempête de 1999 aurait conduit à une baisse de 1,3 % de la consommation des ménages au quatrième trimestre. Selon la nouvelle recommandation internationale, la volatilité des indemnités doit être reportée sur les transferts en introduisant la notion « d'indemnités prévues » dans le calcul de la production. Ces indemnités prévues sont obtenues par lissage exponentiel des ratios « indemnités/primes » appliqués ensuite aux primes pour calculer les indemnités prévues, avec un traitement spécifique des catastrophes. Cette méthode a d'ores et déjà été utilisée aux Etats-Unis à partir de décembre 2003 faisant ainsi disparaître le saut lié aux effets du 11 septembre 2001. Une autre méthode consisterait à inclure dans la formule de calcul la totalité des provisions enregistrées par les assurances, mais ces provisions ne suffisent pas à couvrir les catastrophes. Il convient alors d'introduire également la variation des fonds propres. La différence entre les « indemnités prévues » et les « indemnités dues observées » est affectée en « transfert courant » entre les assurances et les assurés et affecte le compte de revenu, en comptabilité nationale. Lors de catastrophes, une partie du transfert peut être classé en transfert en capital. Toutefois, cette préconisation risque de créer des asymétries dans les balances des paiements, car un événement mineur pour un grand pays (comptabilisé en « transfert courant ») sera perçu comme une catastrophe (enregistré en « transfert en capital ») pour un petit pays. Ce nouveau traitement, qui demeure optionnel, a été appliqué par l'Insee en 2000 pour les effets de la tempête. La production de ré-assurance, quant à elle, est traitée en consommation intermédiaire de la production des assureurs directs en appliquant la méthode des indemnités prévues. Les démarches des comptes nationaux et de la balance des paiements convergent vers l'application d'un coefficient lissé appliqué aux primes. Une nécessaire complication apparaît avec la recommandation d'inclure les suppléments de prime pour l'estimation du service d'assurance. Yvonick Renard s'inquiète des

effets de la recommandation sur les indicateurs de développement durable. François Lequiller rappelle que les changements dans la formule étaient nécessaires, car elle devenait incompréhensible en cas de catastrophes. L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'éloigne des comptes des assurances ; le profit normal est privilégié par rapport au profit observé. Il s'agit d'une nécessaire contrepartie afin d'obtenir une production et un PIB moins volatils et plus prévisibles. Claudie Louvot précise que les indemnités exceptionnelles sont enregistrées dans le compte de capital, en transferts en capital. Elles abondent, par conséquent, l'épargne financière. Ce traitement est cohérent avec le fait que les gros dégâts provoqués par les catastrophes naturelles se traduisent par une destruction d'une partie du patrimoine. Claude Peyroux explique que le traitement de la ré-assurance reste très différent en balance des paiements. Isabelle Rabaud s'interroge sur l'opportunité de classer l'ensemble des écarts entre indemnités prévues et observées comme transferts en capital ce qui éviterait les asymétries en balance des paiements. Claudie Louvot et François Lequiller exposent qu'il convient de distinguer les cas répétitifs des situations exceptionnelles conduisant à une destruction de patrimoine.

Dominique Nivat rappelle que les prestations de ré-assurance des compagnies d'assurance résidentes en France s'effectuent par des sociétés non-résidentes. On s'attend donc à lire leurs valeurs dans le solde des transactions courantes et à ce que le solde du compte de capital reste à l'équilibre. Comment alors traiter les catastrophes ? Claudie Louvot et François Lequiller précisent que ces indemnités prévues qui sont enlevées de la formule de calcul de la production ont été réintroduites en avance, sur vingt ans pour les Etats-Unis pour le 11 septembre 2001.

Bernard Guillochon se demande si tous les pays vont introduire ce système. François Lequiller précise qu'il s'agit d'une recommandation plus destinée aux comptes nationaux qu'à la balance des paiements, pour l'instant, même si elle est compatible avec les discussions relatives au sixième manuel. Cela reste une option, mais il existe un espoir fort de reprise de ces recommandations. La ré-assurance est essentiellement un problème extérieur, de balance des paiements. Claudie Louvot nous informe que cette formule est déjà mise en œuvre dans la base 2000 des comptes nationaux.

Bernard Guillochon clôt la réunion et annonce que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 13 janvier, exceptionnellement, à 15h et sera consacrée aux deux exposés suivants :

- « Les attentes des organisations internationales en matière de ventilation géographique et sectorielle des échanges de services » Bettina Wistrom (OCDE),
- « Le degré d'ouverture des activités de services et la performance à l'exportation dans les services » Isabelle Rabaud (Université d'Orléans, LEO).
